

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 39

**Artikel:** A la porte du paradis  
**Autor:** J.A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205357>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

## LE JUGE PACCOTTON

VERS la fin du XV<sup>e</sup> siècle vivait à Yverdon un personnage du nom de Sébastien Paccotton, qui eut à plus d'une reprise maille à partir avec Leurs Excellences de Berne, tout juge du Consistoire qu'il était. On a vu<sup>t</sup> que les gens de Cronay l'accusèrent de leur avoir pris de force, en 1678, seize gerbes de blé représentant la dîme due au souverain, d'avoir fort malmené en cette occurrence leur curial Vicquerat et de s'être répandu en invectives et en blasphèmes. Poursuivi pour ces faits, Paccotton se défendit comme un beau diable, nia les vilaines propos qu'on lui prêtait, dit avoir eu lui-même à souffrir des procédés des moissonneurs de Cronay et prouva enfin n'avoir dimé leur champ que sur l'ordre du Conseil d'Yverdon et pour le seul profit de l'hôpital de cette ville ; si bien que LL. EE., après une enquête menée avec la minutie qu'elles apportaient à toutes choses, le tinrent quitte, d'autant plus aisément qu'elles ne perdirent pas un boisseau de blé, M. le bailli s'étant empêssé de leur faire parvenir « six muids de froment au lieu de trois ».

Sébastien Paccotton faillit ne pas s'en tirer à si bon compte une autre fois. Le bailli l'accusait d'avoir changé contre du cru des environs d'Yverdon quelques chars de vin de La Côte et de Lavaux appartenant à LL. EE. et qu'il devait mener à Berne. Cependant l'affaire ne put être éclaircie, et le bailli en resta pour ses soupçons.

Se figurant l'attraper une bonne fois, il le dénonça comme contrevenant à un règlement sur la batellerie, Paccotton ayant trois bateaux, tandis qu'il ne lui était permis que d'en avoir un. Mais ici encore le juge du Consistoire eut le dessus : « On n'a pas trouvé matière à s'arrêter beaucoup à cet article, vu qu'il ne concerne point l'intérêt de LL. EE. », disent les Manuaux des banderets, où nous puisions ces renseignements.

En ménageant Paccotton, Leurs Excellences entendait-elles ne pas nuire au prestige du Consistoire ? Les archives, on le devine, sont muettes sur ce point.

Le Consistoire, nos lecteurs le savent, était une sorte de tribunal, formé de laïcs et d'ecclésiastiques ; il veillait à la conservation de la saine doctrine, à la pratique des bonnes mœurs, aux affaires matrimoniales ; il tançait les blasphémateurs, charmeurs, exorcistes, ceux qui de malice délibérée s'abstinent des prédications de la Sainte Parole de Dieu et des sacrements ou les méprisent, les paillards, adultères, maquereaux, yvrognes, danseurs, usuriers, joueurs, ceux qui portent des habits somptueux, les fréquentateurs de bénissons (bénichons), les mommeurs (bouffons) et coureurs déguisés, ceux qui commettent des insolences nocturnes ou qui demeurent jusques à la nuit dans les tavernes, les cabaretiers débaucheurs, toutes autres personnes scandaleuses enfin qui contreviennent à l'honnêteté et modestie chrétienne ». Ne devaient être appelés à faire partie du Con-

sistoire que « les personnages anciens, honnables, graves et propres, les exhortations et censures desquels puissent être efficacieuses envers les autres ».

Sébastien Paccotton passait donc pour un homme entendu, expérimenté et d'une conduite digne de servir d'exemple. Ses démêlés avec le bailli nous le montrent en outre sous les traits d'un particulier qui ne se laisse pas marcher sur le pied, qui tient tête aux plus hautes autorités, élève la voix et ne craint pas, accusé qu'il est, de se faire accusateur.

Dénoncé à Berne, pour l'affaire de la dîme usurpée, il ne se démonte pas et porte plainte à son tour contre monseigneur le bailli. Celui-ci, déclare-t-il, non seulement a fait de faux rapports sur son compte, mais l'a « tutoyé jusqu'à sept fois », l'a voulu battre et a dit « que le diable arriverait bientôt pour le prendre ».

C'est le tour du bailli d'être sur la sellette. Le ministre Bourgeois et les autres membres du Consistoire sont entendus. De leurs dépositions, il appert qu'« ils n'ont aucune mémoire que le bailli ait voulu battre le juge Paccotton », si ce n'est qu'en se promenant par la chambre, il lui fit signe avec la main et lui dit : « Vous n'êtes qu'un crieur et qu'un causeur ! » et que Paccotton fit : « Ne me battez pas ! » Ils ne se souviennent pas non plus avoir ouï le bailli tutoyer le juge. Cependant, « ils disent de bonne foi avoir entendu de Sa Seigneurie : « Ouy vous ju » rez et vous vous donnez si souventes fois au » diable, et si ne vous a-t-il pas encore emporté ! »

Les parties furent renvoyées dos à dos, et Sébastien Paccotton ne fut plus inquiété des leurs. Demeura-t-il dans sa charge de juge du Consistoire ? Nous l'ignorons, mais il est permis de croire au moins qu'il fut jusqu'à la fin de ses jours un habile homme et un mauvais coucheur.

V. F.

## POURQUOI JE L'AI CHOISIE...

ELLE a la démarche plus fière qu'une fille de Castille. Son cou penche mais n'oublie jamais de se redresser. Ses cheveux fauves flamboient comme un brasier.

Quand elle paraît, on est énivré par sa beauté et on voudrait le lui dire, à genoux, qu'elle est belle et qu'on l'adore...

...Mais, ses yeux, les avez-vous regardés ?

Jamais une larme ne les a baignés, jamais un nuage n'a obscurci ce front blanc, jamais, en cette femme, quelque chose n'a fremi. Croyez-moi donc si je vous dis que ce sein n'a jamais palpité, que cette bouche ne connaît ni les mots, ni les baisers de bonté.

Je l'ai déchiffré le sphinx qui trouble et grise !

Sous ces chairs ambrées, il n'y a rien, rien que la chair d'un cœur sans forme, sans couleur, sans vie, un cœur qui bat mais ne sent pas, un cœur atroce qui n'a jamais su et ne saura jamais aimer.

\*

Sa chevelure est longue et blonde. Ses yeux sont tout bleus. Son sourire est fait de tendresse

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. — Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

et de douceur, son sourire, j'en vis, j'en rêve, il est le soleil de mes journées.

Faut-il vous dire aussi que sa taille ploie comme un roseau nouveau, que ses petits pieds sont roses et cambrés, que ce sont des petits pieds de fée ?

Mais vous pourriez croire, peut-être, que c'est pour cela que je l'ai choisie ?

Oh ! combien vous vous tromperiez ! C'est pour une chose seule que, devant elle, j'ai mis mon cœur tout entier.

Elle a, sachez-le, des mains aux doigts effilés, d'exquises mains de bonté. La pitié et la charité les font vivre, ces mains chères et bénies, qui, toujours, sauront donner ou consoler.

C'est pour cela qu'elle est « ma Mie », la jeune fille... aux mains jolies de Charité...

ANNETTE SCHÜLER.

Les horaires d'hiver. — Les voilà, ces avant-coureurs de la vilaine saison ! Mais le moyen d'en dire du mal, quand ils vous arrivent — tel l'*Horaire du Major Davel*, édité par les hoirs d'Adrien Borgeaud, à Lausanne — sous les dehors d'un coquet livret et qu'ils sont boursés de renseignements précieux !

## A LA PORTE DU PARADIS

VOICI une amusante histoire que j'ai entendu conter à propos de certain procès, causé par le testament d'un original, qui tenait, paraît-il, à ce que pas un sou de sa fortune ne revint à ses compatriotes thurgoviens.

Je suis d'autant plus à l'aise pour la rapporter qu'elle m'a été contée par un Thurgovien, à la cantine d'une fête, à Frauenfeld, et que je suis Thurgovien moi-même.

La scène se passe à la porte d'entrée du paradis, où un Bernois, un Zürichois et un Thurgovien demandent leur admission.

Saint Pierre, le gardien de la porte céleste, après avoir examiné leurs consciences respectives, s'aperçoit qu'elles sont chargées de bon nombre de larcins, et leur impose, comme pénitence, d'aller chercher les objets qu'ils ont dérobés pendant leur carrière terrestre et de les lui apporter.

— Que te faut-il pour mettre ces objets ? demande-t-il au Bernois.

— Un mouchoir de poche suffira, sans doute, répond celui-ci.

— Holà ! dit saint Pierre, en appelant un serviteur, qu'on apporte à ce Bernois un mouchoir de poche pour y mettre les objets qu'il a dérobés !

Comme le serviteur s'éloignait, le Bernois lui court après et lui dit à l'oreille :

— Apporte une serviette pendant que tu y es ! Ce sera plus prudent...

Et le serviteur apporte une serviette de bonnes dimensions qu'il remit au Bernois.

— Et à toi, demanda saint Pierre au Zürichois, que te faut-il pour apporter les objets que tu as mal acquis ?

— Un petit panier suffira, je crois !

— Holà ! dit saint Pierre, qu'on apporte un

panier à ce Zurichois, afin qu'il y mette les objets qu'il a dérobés !

Comme le serviteur s'éloignait, le Zurichois lui courut après et lui dit à l'oreille :

— Apporte une corbeille à linge pendant que tu y es ! Ce sera plus prudent...

Et le serviteur apporta une corbeille à linge de dimension raisonnable qu'il remit au Zurichois.

Puis saint Pierre, s'adressant au Thurgovien, lui demanda :

— Et toi, que te faut-il pour apporter les objets que tu as dérobés ?

— Un petit char, très saint Père, répondit le Thurgovien.

— Holà ! dit saint Pierre, qu'on amène un petit char pour mettre les objets volés par le Thurgovien !

Comme le serviteur s'éloignait, le Thurgovien lui courut après et lui dit à l'oreille :

— Attelle un cheval, pendant que tu y es ! Cela vaudra mieux...

Et le serviteur revint avec un char attelé d'un cheval qui fut confié au Thurgovien.

Les trois confédérés s'en furent donc chercher les objets qu'ils avaient dérobés : le Bernois avec sa serviette, le Zurichois avec sa corbeille, et le Thurgovien avec son attelage.

À quelques temps de là, le Bernois revint pesamment chargé des objets dérobés, enveloppés dans un drap de lit qu'il avait emprunté, la serviette s'étant trouvée trop petite...

— Oh hé ! Bernois ! dit saint Pierre, c'est un grand mouchoir de poche que tu m'apportes là...

Puis arriva le Zurichois, pliant sous le poids d'une grosse malle d'osier qu'il avait dû emprunter, la corbeille à linge s'étant trouvée insuffisante.

— Oh hé, Zurichois ! dit saint Pierre. C'est un grand panier que tu m'apportes là !...

Et il ajouta en soupirant : « Que sera-ce donc pour le Thurgovien ? »

Mais le Thurgovien ne revint pas et saint Pierre ne revit son char ni son cheval !...

Dr J. A.

#### LE GRANTE FAMILLE

**L**à où que de biau tot parâi de vère dâi grante famille, dâi miouf de boute tî de la mîma mère et que martsant ti bin. Quand bin lâi a rido à lèvâ, à cûtsi, à mòtsi, à lavâ, à chêtsi, à panâ, cœin fâ tot parâi plllié tota cllia marmaille que l'è tota noutra et que va, trace, piaute, choquate, châote, lule, tschurle, brâme,

#### FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

## DROLE DE PAYS

II

#### Sans façon.

**L**e lit national consiste donc dans la mince natte étendue à terre; on a des oreillers ou on n'en a pas, on se sert de couvertures ou on ne s'en sert pas, on dort généralement à plat ventre, c'est une coutume très usitée dans ce pays. Les Canaques ne font donc pas grands frais en fait d'ameublement. Comme armoire, s'ils ont quelque chose à serrer, ils le nouent dans un *pareu* ou au besoin dans quelque caisse. La vaisselle se réduit à un petit nombre de tasses qu'à la rigueur on pourrait remplacer par des noix de coco; d'assiettes, il n'en est pas question; ce sont des feuilles d'hibiscus qui en font l'office. Fourchettes, cuillers et couteaux de table sont inconnus: les doigts les remplacent. Comme fourneau, un trou dans la terre; comme batterie de cuisine, une casserole pour frire le poisson, une hache pour briser les noix de coco et quelques vieux couteaux pour couper ce qu'il peut y avoir à couper, lorsque les doigts sont jugés insuffisants; ainsi, pas de luxe inutile !

\* Extrait de *Trois ans chez les Canaques*, par le « Père Vanille » (E. Hänni). — Payot et Cie, éditeurs, Lausanne.

bouèle, rouèle. Lè z'on sant moquâo, lè zautro matsourâ, coffo, monet, merdâo: lè cein qué otiupe, rondzâi ! et qu'on n'a pas lesi de peinsâ à queie d'autre. Quemet no desâi lo menistre quand liésâi la prêtre d'au batsf: « Les enfants sont une bénédiction du Seigneur ».

Lè veré que quand lè qu'on a trâo de cllia marmaille, lè tot parâi on eincobllio et que lè onna bénédiccon qu'on s'ein passerâi bin; que met desâi Frinqui quand batsive son veintièmo: « Lo bon Dieu pâo arretâ de mè bénî quand voudra ».

Il faut dâi boute su sta terra, ma n'ein faut pas tra :

Lo trau et lau trau poû  
Valiant rein ti lè doû,

à cein que l'espille lo diton.

EH bin ! ié peinsâ ein mè mîmo que lâi arâi z'u on moyan de tot arreindzî po qu'on n'aussé pas de cllia rebaltâie de bouibo. (Mâ pâo-tître qu'au queimeincemeint d'au mondo lo bon Dieu lâi a pas peinsâ li mîmo, câ dévessâi avâi on rido cassemeint de titâ po tot mettre ein pllièce sein sè trompâ: la terra ein avau, lo ciè ein amon, l'iguiie dein lè got, et 'bailli ài bocan la barbitche, ài gottrau laufgottro, ài z'hommo la tserrâire d'au bâire à la décheinta, ài fenna lè biène et le pudze. On comprend que l'aussé pas pu peinsâ à tot).

Vaïtc d'au cein que l'einteindré :

Faudrâi qu'ausse ètâ arreindzî po que l'hommo assebin que la fenna, et à tor, fusse d'obedzî de fère lè bouibo et a-te-que cein que sè passe-râi :

Lo premî sarâi fè pè la fenna, quemet de justo.

Lo second sarâi lo tor de l'hommo — clique sè farâi, câ l'hommo voudrâi savâi quemet lâi fâ.

Lo troisième sarâi fère pè la fenna — se farâi assebin.

Lo quatrième sarâi lo tor de l'hommo — ié bin pouâire que clique ne sè farâi jamâ.

Et dinse lè plie grante famille n'arant jamâ mé de trâi z'einfant.

MARC A LOUIS.

**Deux almanachs.** — Ils commencent à arriver, les messagers de l'an neuf. En voici déjà deux. D'abord l'*Almanach helvétique* (S. Henchoz, éditeur), le meilleur marché des Almanachs: 112 pages, 100 gravures, un concours. De plus, il le dit d'ailleurs lui-même : « Pas une page, pas une ligne, pas une gravure qui ne soit intéressante ». Puis renseignements les plus variés, utiles à chacun. Et tout cela pour 20 centimes, seulement.

Le second, est l'*Almanach du tempérant* (Atar, éditeur, Genève), un titre qui lui doit ouvrir la porte

Pour s'asseoir, s'ils sont dans la rue ou dans quelques endroits boueux, les Canaques s'asseoyent sur leurs talons, c'est une des postures nationales; mais ils connaissent aussi le système de s'asseoir à la turque, qui est celui généralement usité lorsqu'il s'agit de prendre les repas. Sans cela, pour se reposer, lorsque l'endroit est quelque peu propre, comme dans les chambres, sous les vérandahs ou sur le gazon, l'attitude préférée est celle qui consiste à se coucher sur le ventre. Pour faire causeuse, les Canaques s'étaient de manière que toutes les têtes convergent vers un centre commun, afin de pouvoir ainsi causer commodément; de cette façon, les corps étendus rayonnent de divers côtés comme les rayons d'une roue.

La chambre de la vieille Tae est le lieu de réunion : Tae, la belle Tetea et les deux petites Mata et Iti sont là, épanouies sur le sol, c'est-à-dire sur la mince natte qui recouvre les dalles; moi, je m'assis à la turque et nous parlons de choses et d'autres. Les deux petites s'endorment bien vite; la vieille Tae prépare une cigarette de paille de maïs, l'allume philosophiquement, en fume le quart puis la passe à la belle Tetea. Celle-ci en aspire les premières bouffées en se retournant voluptueusement sur le dos, puis sur le côté, puis la voilà de nouveau sur le ventre, ayant donné un tour complet, histoire sans doute d'augmenter par ses mouvements giratoires les effets bienfaisants de la fumée. De temps en temps elle reprend ces exercices, tantôt du côté

de toutes les familles. La tempérance ou modération est aujourd'hui, avec raison, fort bien portée. Dommage seulement, que trop souvent on la confond avec l'abstinence, aussi bien, si ce n'est mieux cotée encore, mais infinité moins méritoire. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

#### A L'ÉCOLE DE LA VIE

**L**'INSTRUCTION de la jeunesse n'est pas tous les jours gratuite; moins souvent encore elle est attrayante, du moins si l'on en juge par le peu d'empressement que mettent les jeunes gens à se rendre en classe.

La vie de tous les jours est encore la meilleure des écoles; les parents, père et mère, les meilleurs professeurs, quand ils veulent bien s'en donner la peine. C'est rare. Ils s'en excusent disant qu'ils n'ont pas le temps. Mauvais prétexte. Ils trouvent bien le temps de faire mille autres choses, moins urgentes et moins utiles assurément.

Un chroniqueur du *Journal des Débats* a publié à ce propos de très judicieuses réflexions. Elles ont passé inaperçues, sans doute. On ne s'arrête plus aujourd'hui, dans la lecture des journaux, qu'aux exploits des grands criminels ou des voleurs habiles, aux scandales pimentés des gens « bien ». Un farouche apache, un audacieux escroc, une princesse filante, qui quitte avec éclat son mari et ses enfants pour courir le guillotin, sont les favoris de l'attention.

Voici donc, en résumé, ce que disait le chroniqueur en question :

« C'est une joie pour les enfants que d'aller un beau matin déjeuner dans la petite auberge d'un bourg campagnard. La route les a déjà ravis et ils ont gagné de l'appétit le long du chemin. L'auberge elle-même les amuse, comme tout ce qui les change.

Les abords, sa vieille enseigne suspendue: *Au Cheval blanc*, ou simplement la branche de houx accrochée au mur; puis son va-et-vient, sa physionomie, son air rustique et engageant, tout les attire et leur agrée dans cette hôtellerie de campagne où ils se mettront à table tout à l'heure sans fausse délicatesse, sans cérémonie.

#### Ecole d'égalité.

Vos enfants ne sont ni fiers, ni difficiles, j'en suis convaincu: il n'y a que les sots qui le soient; mais il est bon de leur donner de temps en temps une leçon d'égalité. C'est une école villageoise d'égalité que cette auberge, accueillante et sans prétentions, où tout le monde, coude à coude,

droit, tantôt du côté gauche, afin de ne pas s'écartier de notre petit cercle; ces évolutions, toutefois, ne l'empêchent pas de converser. La vieille Tae, quoique vivace, est plus sobre en fait de mouvements qu'il n'exquise pas de rotations; son œil est vif et sa langue déliée, mais le corps étendu ne bronche pas plus que celui du Sphinx d'Egypte, excepté toute fois lorsqu'elle rit, car alors ses jambes, qui jusqu'à lâ se perdaient dans la pénombre de l'arrière-plan s'élèvent rapidement au-dessus de l'horizon, et ses pieds se frottent, se démènent et frétilent dans le air. C'est le thermomètre que je consulte lorsque je veux connaître le degré d'intensité de l'allégresse qui anime la vieille Tae.

#### Le thé.

Le soir je vais prendre le thé avec mes voisines il y a du pain et du biscuit, et de plus du poisson du *maiore* et du *mitti*, sauce nationale composée d'eau de coco, étendue d'eau de mer: drôle de mixture. Chacun s'assied à la turque en rond autour de la table, c'est-à-dire de l'espace laissé libre sur lequel se prélassent les feuilles vertes avec les poissons et les *maiore* ou fruits à pain. La vieille est major de table, elle fait les parts et remet à chacun sa portion; puis elle exhibe la calebasse qui contient le fameux *mitti*; elle verse ce liquide dans les tasses et passe à chacun la sienne. Le prélude est fin la pièce va commencer. Les figurantes commencent par pétrir dans leurs mains leur portion de *maiore*